

POINT VII

Vote sur le transfert du local CSE vers les modulaires pendant la période des travaux du R+1

Le bâtiment, exploité par Servair, a été construit dans les années 1973-1974 pendant la création de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Certains matériaux utilisés ne répondant plus aux différentes normes de construction actuelles, un projet impliquant de nombreux travaux sur plusieurs secteurs du bâtiment a été mis en œuvre et est organisé de sorte à pouvoir assurer la sûreté du site, la sécurité des salariés et un maintien de l'activité qui se poursuit pendant les travaux.

Le projet de travaux impactera ainsi notamment le local CSE situé à l'intérieur de l'établissement Servair Paris. Les aménagements suivants sont donc envisagés :

Pendant la phase 1 des travaux R+1, les locaux du CSE préalablement créés à l'intérieur du bâtiment au R+1 seront temporairement déplacés pour une durée d'environ 6 mois dans une structure modulaire qui sera située sur le parking « nord ». La boutique CSE sera maintenue dans le bâtiment sous son format modifié (environ 70m²).

A l'issue de la phase 1 des travaux R+1 et pour permettre les travaux de la phase 2, les locaux du CSE seront réintégrés à l'intérieur du bâtiment au R+1 et la boutique CSE sera temporairement relocalisée dans la partie commune des locaux CSE pour une durée d'environ 6 mois.

A l'issue de la phase 2 des travaux R+1, la boutique reprendra sa place initiale au R+1 et sa taille d'avant travaux (environ 70m²), libérant ainsi la partie commune des locaux du CSE.



